

Arrêté de nomination des représentantes et des représentants des employés et des employeurs à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance pour les litiges en matière d'égalité

Le Conseil d'Etat de la République et Canton de Neuchâtel,

vu la loi fédérale sur l'égalité entre femmes et hommes (LEg), du 24 mars 1995;

vu l'article 200 du Code de procédure civile (CPC), du 19 décembre 2008;

vu les articles 34 et 35 de la loi d'introduction du code de procédure civile (LI-CPC), du 27 janvier 2010;

vu la proposition des organisations représentatives des employeurs et des employé-e-s des secteurs privé et public;

sur la proposition du conseiller d'Etat, chef du Département de la justice, de la sécurité et de la culture,

arrête:

Article premier Sont nommés en qualité de représentantes et de représentants des employé-e-s et des employeurs à la Chambre de conciliation du Tribunal d'instance, pour les litiges en matière d'égalité entre femmes et hommes, pour la période de fonction des autorités judiciaires, soit du 1^{er} septembre 2014 au 31 août 2020 :

Représentantes et représentants des employeurs du secteur privé:

- Régine Delley, responsable du service juridique de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie
- Sandrine Rousseil, membre de la direction de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie
- Balthasar Kirschner, représentant des domaines métallurgie et travail des métaux ainsi que machines et équipements au sein de la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie
- Pascal Schlaeppli, représentant du domaine des assurances à la Chambre neuchâteloise du commerce et de l'industrie
- François Matile, secrétaire général de la Convention patronale de l'industrie horlogère suisse
- Marie-Thérèse Fiorellino, secrétaire générale de l'Association patronale des industries de l'Arc-horloger

Représentantes et représentants des employés du secteur privé:

- Pascal Crespin, secrétaire syndical et représentant du domaine de l'industrie au Syndicat UNIA
- Joachim Padilla, Société des employés de commerce (SEC)
- David Taillard, représentant du domaine tertiaire au Syndicat UNIA
- Catherine Laubscher, représentante du domaine tertiaire et de l'industrie au Syndicat UNIA
- Silvia Locatelli, représentante du domaine des bâtiments au Syndicat UNIA
- Nathalie Matthey, Syndicat interprofessionnel SYNA

Représentantes et représentants des employeurs du secteur public:

- Thierry Gonzàlez, Service des ressources humaines de l'Etat
- Corinne Girod, Organisation d'aide et de soins à domicile du Canton de Neuchâtel (NOMAD)
- Claudine Stähli-Wolf, Association neuchâteloise des maisons pour enfants, adolescents et adultes (ANMEA)
- Pascal Luthi, Police cantonale neuchâteloise
- Claude Dubois, Association des communes neuchâteloises (ACN)
- Nathalie Schallenberger, Conseillère communale en charge du dicastère de l'instruction publique

Représentantes et représentants des employés du secteur public:

- Yasmina Produit, secrétaire syndicale au Syndicat des services publics
- Anne Laesser-Vuillème, assistante sociale, membre du Syndicat des services publics
- Thierry Humbert-Droz, secrétaire syndical au Syndicat des services publics
- Marlyse Béranek, Société des Magistrats, Fonctionnaires et employés de l'Etat de Neuchâtel
- Pierre Graber, Syndicat autonome des enseignants neuchâtelois
- David Jaquet, Syndicat des Agents de la Police Neuchâteloise

Art. 2 ¹Le présent arrêté entre en vigueur avec effet immédiat.

²Il sera publié dans la feuille officielle.

Neuchâtel, le 3 novembre 2014

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
A. RIBAUX

La chancelière,
S. DESPLAND